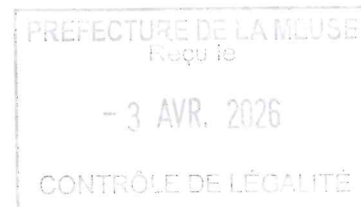


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026  
DN/NC



**Objet : Démission du Conseil municipal – nomination de nouveaux membres**

**N° : DCM 2026/058**

**PUBLIÉE LE : 10/04/2026**

**L'an deux mille vingt six, le jeudi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 28 mars 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Anne LUDMANN, Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Sébastien ENCINAS

Jean-Philippe VAUTRIN donne pouvoir à Benoît REYRE

**Conseillers en exercice : Présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Absents : 0 – Votants : 29**

**Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.**

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Élise THIRIOT et Monsieur Patrick BARREY ont donné leur démission du Conseil municipal par courrier, au 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2026. Monsieur le Préfet de la Meuse a été informé de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral «le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant quelque cause que ce soit ».

Madame Sandrine RAFFNER KIEFER et Monsieur Florent CARÉ suivants sur la liste de Monsieur VAUTRIN ont été consulté et ont transmis leur accord pour siéger au sein du Conseil municipal du 02 avril 2026.

*Considérant la démission de Madame Élise THIRIOT de son mandat de Conseillère municipale, reçue le 28 mars 2026, par lettre au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;*

*Considérant le refus de Madame Emmanuelle HERY, suivante sur la liste « Expérience et avenir pour Commercy », par courriel du 1<sup>er</sup> avril 2026, d'occuper le siège de Conseillère municipale ;*

*Considérant l'acceptation de Madame Sandrine RAFFNER KIEFER, par courriel du 02 avril 2026, d'occuper le siège de Conseillère municipale ;*

*Considérant la démission de Monsieur Patrick BARREY de son mandat de Conseiller municipal, reçue le 31 mars 2026, par lettre au 31 mars 2026 ;*

*Considérant l'accord de Monsieur Florent CARÉ, suivant sur la liste « Expérience et avenir pour Commercy », par lequel il informe Monsieur le Maire de son acceptation d'occuper le siège de Conseiller municipal ;*

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Sandrine RAFFNER KIEFER et de Monsieur Florent CARÉ au sein de l'assemblée.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire,  
**Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.